



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 2 mai 2022

Information relative à l'application de la taxinomie européenne

Bien que n'étant pas soumise au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », Carmila a souhaité de manière volontaire communiquer la part de ses ventes, et la part de ses dépenses d'investissements et d'exploitation associées à des activités économiques, dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la taxinomie européenne, et contribuant aux deux premiers objectifs sur le climat uniquement afin d'anticiper les attentes des investisseurs et les obligations futures en matière de communication non-financière.

Périmètre

- Les ventes, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités de Carmila correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle.
- Comme défini dans le Règlement, le chiffre d'affaires total et les investissements totaux ont été déterminés conformément aux normes comptables internationales (IFRS) issues des comptes consolidés au 31 décembre 2021. Ceux-ci peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

Activités éligibles selon le Règlement « Taxinomie »

Le secteur de l'immobilier est considéré comme éligible à la Taxinomie au titre de ces deux objectifs environnementaux, et notamment pour les activités suivantes :

- (7.1) la construction de nouveaux bâtiments ;
- (7.2) la rénovation de bâtiments existants ;
- (7.7) l'acquisition et propriété de bâtiments.

Résultats et modalités d'évaluation des indicateurs financiers

a) Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)			
Part éligible	Total	Ratio	Détail
373 923	429 481	86%	Revenus locatifs incluant les charges locatives refacturées

La part de chiffres d'affaires éligible et retenue pour le numérateur concerne les revenus locatifs des bâtiments et les revenus de la construction de nouveaux bâtiments.

Retrouvez-nous sur www.carmila.com





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

b) Dépenses d'investissements

Investissements (milliers d'euros)			
Part éligible	Total	Ratio	Détail
64 028	64 311	99,6%	Investissements sur des immeubles de placement

Les dépenses d'investissements éligibles et retenues pour le numérateur couvrent les dépenses relatives aux immeubles de placement ainsi que les dépenses d'investissements individuels qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

c) Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation (milliers d'euros)	
Ratio	Détail
100 %	Coûts liés à la rénovation, à l'entretien et à la réparation des bâtiments

Les dépenses d'exploitation éligibles concernent les dépenses d'entretien, de maintenance et de réparation des bâtiments. Du fait de la restriction, définie par le Règlement, du dénominateur aux coûts liés à la rénovation, à l'entretien et à la réparation des bâtiments, aux locations à court terme et à la recherche et au développement, 100% des dépenses d'exploitation sont éligibles.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des relations investisseurs
jonathan_kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

CONTACT PRESSE

Kenza Kanache – Agence Marie-Antoinette
kenza@marie-antoinette.fr
+33 6 35 47 82 08

CALENDRIER FINANCIER

12 mai 2022 : Assemblée générale

23 mai 2022 : Détachement du dividende (ex-date)

A partir du 25 mai 2022 : Paiement du dividende

27 juillet 2022 (après clôture des marchés) : Publication des résultats du 1er semestre 2022

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2021, son portefeuille était constitué de 214 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,21 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Retrouvez-nous sur www.carmila.com





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Communiqués financiers », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/communiqués-financiers/>